

NOTE DE SERVICE N° 6
Année scolaire 2014 - 2015

Sommaire :

1. Projets de programmes pour le cycle 2 et pour le cycle 3.
2. Plan de formation 2015-2016 : enquête numérique.
3. Le redoublement et ses alternatives.
4. Informations diverses.

1. PROJETS DE PROGRAMMES CYCLES 2 ET 3

Vous pourrez retrouver les projets de programmes du cycle 2 et du cycle 3 et les volumes horaires proposés pour chaque enseignement en annexe de la note de service ou sur le site EDUSCOL sous le lien :

<http://eduscol.education.fr/cid87975/projets-de-programmes-du-csp-pour-%20les-cycles-2-3-et-4-grilles-horaires-pour-la-mise-en-oeuvre-de-ces-programmes.html>

La consultation est disponible du 11 mai au 12 juin via un questionnaire à renseigner en ligne. La réflexion collective peut être conduite pendant le temps dédié aux travaux en équipes pédagogiques à l'intérieur des 108 heures annuelles de service. Pour participer, il est nécessaire d'entrer l'adresse électronique à laquelle vous souhaitez recevoir le lien personnalisé permettant d'accéder au questionnaire sur la consultation.

<http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015/>

2. PLAN DE FORMATION 2015-2016 : ENQUETE NUMERIQUE

Comme cela a déjà pu être mentionné dans la note de service n°4 de décembre 2014, nous avons eu cette année à déplorer des manques de ponctualité et de fréquence aux animations pédagogiques. Ces anomalies apparues essentiellement lors des formations en soirées ont nui au bon déroulement du plan de formation et ont eu un impact sur le moral des formateurs extérieurs.

Ces difficultés nous amènent à réfléchir à d'autres modalités pour le prochain plan de formation vers des animations pédagogiques les mercredis après-midis ou les samedis matins.

Afin de recueillir votre avis sur vos disponibilités, un sondage rapide vous est proposé en ligne sur le site de la circonscription. Cette enquête se renseigne différemment selon que votre école fonctionne d'après le décret Peillon (raccourcissement des journées d'école) ou Hamon (libération du vendredi après-midi). Elle est visible sur le site de notre circonscription sous le lien : <http://www.circ-ien-andolsheim.ac-strasbourg.fr/spip.php?article45>

J'attire l'attention de l'ensemble des enseignants que les résultats issus du sondage et qui seront restitués dans la prochaine note de service serviront directement aux choix des temps de formation que nous ferons dans le cadre du plan de formation 2015-2016.

3. LE REDOUBLEMENT ET SES ALTERNATIVES.

Modalités de passage de cycles :

Toutes les écoles ont été destinataires de la circulaire départementale « Passage de cycles » du 13 avril 2015 qui précise les modalités de progression des élèves qui rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire. Elle indique notamment que le conseil des maîtres se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité de chaque élève, en recherchant les conditions optimales de continuité des apprentissages, en particulier au sein de chaque cycle. Ses propositions sont adressées aux parents (cf. Annexe F) qui font connaître leur réponse dans un délai de quinze jours.

Le décret n°2014-1377 du 18.11.2014 soulignait déjà le caractère exceptionnel du redoublement qui ne doit être décidé que pour pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires. La nouveauté déjà présentée dans la dernière note de service (NDS n° 5 de mars 2015) réside dans le fait que la décision de redoublement est prise après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription. Vous voudrez en conséquence agir selon le mode suivant :

- **En cas de redoublement en école élémentaire :** si, toutefois, l'équipe pédagogique persiste dans sa proposition de maintien dans le cycle, je vous prie de suivre les modalités de la circulaire et le cheminement proposé par l'annexe F.
- **En cas de maintien en école maternelle :** l'enfant peut, dans des situations exceptionnelles, être maintenu à l'école maternelle s'il est en situation de handicap, connu de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) et bénéficiaire d'un PPS (Programme Personnalisé de Scolarisation) ou d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) s'il souffre d'un trouble de santé. Comme tous les ans, une commission composée des psychologues scolaires et de l'enseignante-référente se tiendra sous ma direction pour examiner chaque cas qui viendrait à se présenter. **Cette réunion se tenant mardi 19 mai, vous voudrez bien me faire remonter les dossiers complets de ces enfants nécessitant un maintien en école maternelle pour vendredi 15 mai.** A l'issue de la réunion de cette instance, les parents d'élèves et les équipes pédagogiques seront informés de la décision. Afin que la commission puisse décider en toute connaissance de cause, je vous prie de me faire parvenir les pièces suivantes :
 - un CR du conseil des maîtres portant un avis argumenté sur la demande de maintien en GS ;
 - une copie du PPS ou du PAI ou un document indiquant qu'une procédure de reconnaissance du handicap ou d'élaboration d'un PAI est en cours ;
 - l'accord des parents d'élèves au moyen de l'annexe F «Fiche individuelle de liaison école-famille » (voir en annexe) ;
 - des traces d'activités scolaires permettant de se faire une idée des acquis de l'élève.

Le redoublement et ses alternatives :

Pour aller plus loin dans la réflexion sur le redoublement et ses alternatives, on peut utilement se reporter aux constats et recommandations donnés lors de la Conférence de consensus de janvier 2015 du Conseil National d'Evaluation du Système Scolaire (CNESCO) et de l'Institut Français de l'Education (IFE) dont je reprends ici quelques lignes majeures (texte complet sous http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/02/Conf_redoublement_synth%C3%A8ses_reco-040215.pdf) :

- **Faire reculer le redoublement par une meilleure organisation de l'école** qui passe prioritairement par la mise en place de dispositifs d'aide à la difficulté scolaire au cœur de la classe. Ainsi sur le parcours CP-CE2, seule la dernière année de CE2 pourrait être redoublée allongeant ce cycle scolaire d'une année. Un professeur des apprentissages fondamentaux pourrait suivre un même groupe d'élèves du CP au CE2 sur un cycle trisannuel progressif.
- **Les freins au recul du redoublement sont pédagogiques mais aussi organisationnels et liés aux représentations sociales.**
 - des freins pédagogiques par la difficulté à prendre en charge la difficulté scolaire au primaire et au collège,

- des freins organisationnels en raison de critères de décision du redoublement peu précis, absence d'examens de seconde chance en septembre... ;
- des freins liés à des représentations sociales : le fort attachement des élèves, des parents et des personnels de l'éducation au redoublement.

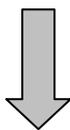
Des outils pour lutter contre le redoublement :

Enfin, les enseignants du RASED ont réactualisé un dossier sur les stratégies à mobiliser pour prévenir les maintiens.

STRATEGIES mobilisables dans le cadre de la prévention des maintiens

Ce document présente **des pistes d'actions** dans une logique **d'anticipation et de prise en charge des difficultés** des élèves. Elles doivent être **adaptées, priorisées** à chaque école en fonction du **contexte local**, des ressources et des contraintes. L'action doit être envisagée de manière **systémique** et donc nécessairement toucher plusieurs variables organisationnelles et pédagogiques pour être efficace.

Les membres du RASED sont vos interlocuteurs privilégiés dans la mise en place et l'ajustement d'une stratégie d'équipe liée à la difficulté scolaire ainsi que dans l'aide individuelle des élèves (observations, repérages, évaluations, bilans complémentaires, élaboration de PPRE, ...).



AGIR SUR LES PROCESSUS D'APPRENTISSAGE :

- Repérer les compétences qui posent problème dans l'école
 - Agir sur les pratiques pédagogiques : différencier et adapter les interventions pédagogiques
- Agir sur les relations dans la classe (Maître / Elève, Elève / Elève)

AGIR SUR L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE :

- Varier les modes d'organisation pour permettre une adaptation aux besoins
 - Mettre en place des mesures préventives à partir d'indicateurs (des évaluations nationales, observations, contraintes locales, ...)

Leviers d'action pour favoriser la réussite des apprentissages

AGIR AVEC LES PARTENAIRES :

- Mettre en place des mesures pour soutenir la collaboration école / famille
 - Inclure la famille dans les projets
- Améliorer les relations entre la famille et l'école
- Aider les familles à accompagner leur enfant dans la scolarité

AGIR SUR LE PARCOURS D'APPRENTISSAGE DE L'ÉLÈVE :

- Diagnostiquer avec précision les besoins de l'élève
 - Agir sur les facteurs individuels de l'élève : profil cognitif, intérêt, rythme d'apprentissage...
- Mettre en cohérence : utiliser le PPRE comme un outil de personnalisation, de continuité de complémentarité et de cohérence des aides
- Evaluer régulièrement le parcours de l'élève (ajuster)

	Maternelle	Cycle 2	Cycle 3
Agir sur les processus d'apprentissage	Mettre en place les conditions favorables aux apprentissages dans la classe : <ul style="list-style-type: none"> ✓ climat de classe ✓ motivation et estime de soi ✓ pratiques d'auto-évaluations : un jardin pour apprendre..., villages des compétences 		
	Différencier sa pédagogie : (tableau synthétique) <ul style="list-style-type: none"> ✓ adapter sa pédagogie en fonction des difficultés repérées ✓ construction d'outils individualisés (sous-mains, cahier de progrès, pictogrammes,...) 		
	Aider et comprendre l'élève : <ul style="list-style-type: none"> ✓ pratiquer le dialogue pédagogique, ✓ le questionnement métacognitif, exemple : cartes de rétroaction 		
	Agir sur les compétences leviers qui favorisent la réussite : <ul style="list-style-type: none"> ✓ apprendre à apprendre (travail sur les gestes mentaux : attention, mémorisation, compréhension) 		
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ le langage ✓ écoute, compréhension ✓ les prérequis nécessaires à la lecture : carte heuristique, profil de l'élève ✓ les prérequis au niveau pratiques 	<i>Lecture</i> <ul style="list-style-type: none"> ✓ enseignement explicite des stratégies en lecture ✓ cibler les difficultés et proposer des aides adéquates 	<i>Lecture</i> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ateliers ROLL : après inscription le site permet l'accès à une banque de d'outils permettant la mise en place de groupes de besoin
Devenir élève : développer l'autonomie intellectuelle <ul style="list-style-type: none"> ✓ favoriser le sens sur le travail scolaire 			
Agir sur les parcours d'apprentissage	Mise en place d'un parcours personnalisé : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre appui sur les réussites de l'élève ✓ rendre le parcours cohérent, permettre à l'élève de se situer <ul style="list-style-type: none"> ↔ jardin pour apprendre à lire et à écrire, village des compétences ↔ mise en place d'un cahier de réussites ↔ plan de travail ✓ tutorat ✓ différenciation pédagogique ✓ mise en place d'un PPRE, de l'APC 		
Agir sur l'organisation pédagogique	Dans le cadre du projet d'école, à partir des évaluations nationales, contexte et contraintes locales, réfléchir à des adaptations structurelles : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Au sein de l'école ou du cycle : décloisonnement par groupes de besoins, alignement des horaires ✓ Au sein de la classe : organisation sous forme d'ateliers : autonomes ou dirigés, ateliers tournants, « table d'aide » ✓ Interventions de l'enseignant spécialisé (regroupement d'adaptation, co-intervention, ...) 		
	Assurer la continuité des apprentissages : <ul style="list-style-type: none"> ✓ suivi des élèves sur le cycle par le même enseignant (notamment au cycle des apprentissages fondamentaux) ✓ mise en place de PPRE de passage (exemple de PPRE de passage CP / CE1) et PPRE passerelle (CM2/6^{ème}) ✓ mettre en place des programmations et progressions en équipe sur les compétences leviers 		
	Liaison GS/CP		Liaison inter-degré
Agir avec les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ✓ accompagner la première rentrée en maternelle, l'entrée au CP ✓ utilisation de l'APC pour l'aide parentale (comment lire une histoire à son enfant, aider pour les devoirs...) ✓ favoriser les outils de lien entre l'école et la famille (cahier de vie, ...) ✓ favoriser les outils de liaison au sein de l'école ✓ organiser des événements visant à mettre en valeur les talents et compétences des parents : présentation des activités professionnelles des parents, co-organisation d'événements artistiques, cultures et sportifs, petit-déjeuner, ... ✓ développer le plaisir de lire avec la famille (prêts de livres, après-midi contes...) ✓ informer régulièrement les parents des progrès, de l'avancement de l'élève ✓ faire les liens avec les partenaires extérieurs 		

4. INFORMATIONS DIVERSES.

❑ **Evaluation Cèdre et évaluation d'allemand**

Quelques écoles sont touchées par l'évaluation Cèdre qui mesure les acquis des acquisitions en allemand. Cette évaluation pilotée par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) est obligatoire et les écoles sélectionnées ne peuvent s'y soustraire. Aucune saisie n'est à faire et les livrets élèves sont à renvoyer sans corrections selon les indications données dans le colis.

En conséquence, et parce que l'évaluation Cèdre intervient en même temps que notre évaluation académique de l'allemand en CM2, les classes concernées peuvent soit avancer les épreuves de l'évaluation académique à mi-mai (et servir ainsi d'entraînement), soit les différer en juin. Il y aura donc une plus grande souplesse dans les délais de passation des épreuves.

❑ **Evaluation maîtrise de la langue**

Les élèves de CM2 de l'école primaire d'Heiteren sont également concernés par une évaluation de la DEPP dans le domaine de la maîtrise de la langue. Cette évaluation est obligatoire et suit les mêmes exigences que celles évoquées ci-dessus.

❑ **Réunions pour la période mai-juin 2015**

- Réunion du groupe de pilotage « **harcèlement à l'école** » : mardi 12 mai à 13h30 à l'inspection d'Andolsheim (Public désigné).
- Réunion sur **les maintiens en école maternelle** : mardi 19 mai à 13h (Psychologues, enseignant-référente).
- Réunion du **Conseil écoles-collège du secteur de collège de Fessenheim** : jeudi 28 mai à 16h30 au collège de Fessenheim.
- Réunion du **Conseil écoles-collège du secteur de collège de Volgelsheim** : lundi 8 juin à 16h30 au collège de Volgelsheim.
- Réunion du **Conseil écoles-collège du secteur de collège de Fortschwihr** : mardi 16 juin à 17h au collège de Fortschwihr.
- **Réunion des directeurs et directrices** de la circonscription d'Andolsheim (y compris les nouveaux qui auront été nommés au mouvement 2015) : mardi 23 juin à 16h30 à la salle polyvalente d'Andolsheim.
- Réunion de **bilan pour les membres du RASED** : mardi 30 juin à 8h30 à l'inspection d'Andolsheim.

Andolsheim, le 11 mai 2015

L'Inspectrice de l'éducation nationale



Fabienne SCHLUND

Les notes de service sont obligatoirement émargées par tous les enseignants de l'école, RASED, Ziliens compris ; elles sont portées à la connaissance des autres membres de l'équipe éducative (enseignants contractuels, auxiliaires de vie scolaire,...) ; elles doivent rester accessibles à la consultation et sont à conserver en

archive à l'école.